

Qu'est-ce qu'une classe d'eau ?

Une classe d'eau est un dispositif mis en place par l'AESN (Agence de l'eau-Seine-Normandie) dans le but de sensibiliser et responsabiliser les élèves sur toutes les questions relatives à l'eau et à sa gestion. C'est une forme d'éducation citoyenne, une sensibilisation au développement durable et à l'écologie.

En quoi consiste une classe d'eau ?

Durant une semaine banalisée vous organisez des activités sur le thème de l'eau autour de l'école ou au plus loin dans le département (des sorties, des visites, des ateliers, ... la visite dans la classe d'un acteur du secteur). Le thème retenu, totalement libre, a pour objectif la découverte de la gestion de l'eau près de chez soi. Pour finir, vous réalisez une production finale avec vos élèves. Chaque élève reçoit un diplôme (téléchargeable sur notre site)

*Partons à
la découverte de
l'eau!*



Comment organiser une classe d'eau ?

Pour vous aider à préparer votre programme, l'AESN met à votre disposition la méthodologie « **classe d'eau** », un livre de bord type correspondant à votre modèle de classe d'eau ainsi que d'autres outils pédagogiques.

Tous les documents permettant de vous accompagner dans la mise en place de votre projet classe d'eau sont disponibles en cliquant sur ce lien :

<http://www.eau-seine-normandie.fr/enseignants-formateurs/classes-d-eau-scolaires>

Existe-t-il une aide financière ?

L'AESN soutient votre initiative et vous accorde (si votre projet est retenu) **une subvention de 700 €** destinée à financer les frais nécessaires à la réalisation du projet. La subvention est versée sur le compte de la coopérative par l'OCCE 92.

Calendrier des classes d'eau ?

Vous décidez de la date à laquelle se tiendra votre « semaine classe d'eau ». En revanche, votre projet devra parvenir à l'OCCE **au plus tard le 16 novembre 2020**.





Carte du bassin Eau Seine Normandie

Le formulaire de candidature (4 pages)

Complétez le formulaire et adressez le à l'OCCE 92 au plus tard le 16 novembre 2020 :

Nous vous conseillons de nous adresser votre projet par courriel avant l'envoi par courrier pour que nous puissions l'étudier et apporter des corrections si nécessaire.

Lorsque le dossier sera validé par l'OCCE (fin novembre), l'école pourra considérer que son dossier sera subventionné et pourra s'engager dans les réservations.

Les dossiers de demande de classe d'eau seront ensuite étudiés lors de jurys AESN / OCCE 92 pour vérifier si votre projet est conforme à ce que doit être une classe d'eau. Le cahier des charges est précisé sur notre site et celui de l'AESN.

Le versement de la subvention :

La subvention de l'Agence de l'Eau est exclusivement dédiée à l'organisation d'une classe d'eau, elle ne peut en aucun cas servir à autre chose.

Le remboursement se fera à hauteur de la subvention qui vous a été attribuée (700€ par classe).

Le paiement se fera en intégralité (700€) à réception des justificatifs de dépenses du carnet de bord et de la fiche bilan. **Le total des factures doit atteindre obligatoirement une somme supérieure ou égale à 700€.** Ces documents peuvent nous être transmis par mail.

Pour plus d'information contactez-nous :

Téléphone : 01.46.64.77.28

E-mail : ad92@occe92.net

OCCE 92

26 avenue Paul Vaillant Couturier

92220 BAGNEUX

www.occe92.net

